

## Pour effectuer une demande

---

Vous devez prendre un rendez-vous avec le personnel du point de service Crémazie du centre local d'emploi de Saint-Michel au numéro suivant :

514 864-7744

## Pour plus de renseignements

---

Vous pouvez communiquer avec le Bureau des renseignements et plaintes du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale au numéro suivant :

1 888 643-4721 (sans frais)

## Mise en garde

---

Ce document d'information générale ne peut être utilisé pour interprétation légale ou juridique.

# PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE D'URGENCE

**ARRIVÉE AU QUÉBEC  
DES PERSONNES AFFECTÉES  
PAR LE TREMBLEMENT DE TERRE  
SURVENU EN HAÏTI  
LE 12 JANVIER 2010**

**Programme en vigueur  
du 14 janvier au 31 mars 2010  
inclusivement**

## Quel est l'objectif du programme ?

---

Le Programme d'aide financière d'urgence vise à accorder une aide financière temporaire aux personnes affectées par le tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010 et dont les revenus ne sont pas suffisants pour subvenir à leurs besoins.

## Quelle est la durée du programme ?

---

Le programme est en vigueur du 14 janvier au 31 mars 2010 inclusivement.

## Qui est admissible ?

---

Pour être admissible, une personne doit entre autres :

- Être une personne affectée par le tremblement de terre survenu en Haïti le 12 janvier 2010, qui arrive au Québec et qui répond aux conditions générales d'admissibilité;
- Ne pas être un adulte seul ou une famille qui revient d'un voyage personnel ou d'affaires et qui réside au Québec;

- Ne pas être un conjoint ou une conjointe, ou un enfant à charge résident d'Haïti qui vient rejoindre sa famille installée au Québec ou au Canada.

## Quel est le montant d'aide financière ?

---

Le montant d'aide financière maximum accordé mensuellement est :

- pour un adulte ~ 862 \$
- pour deux adultes ~ 1 289 \$
- un montant supplémentaire de 100 \$ par enfant à charge, mineur ou majeur.

Certaines conditions pourraient s'appliquer.